



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 8 AVRIL 2026**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	16	16 + 3 pouvoirs

Date de convocation 3 avril 2026
-------------------------------------

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu en Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Dominique ROUSSEAU**, Maire.

**Présents** : **Sébastien FRESSE, Olivier LAMIELLE, Céline CAILLET, Bruno DEBARD, Elodie MASKO ZABE, Frédéric ORY, Laetitia REVEILLE, Vincent MAIRE, Romane MAAS, Christian JACQUES, Quentin GERARD, Stéphanie HINDELANG, Christine MEYER, Jean-Claude ROMARY, Dominique ROUSSEAU, Guillaume ÉTÉVÉ.**

**Absents** : .

**Représentés** : **Allison BAUDOIN-SALLEZ pouvoir donné à Laetitia REVEILLE, Fanny CARDOT pouvoir donné à Sébastien FRESSE, Ghyslaine GSCHWEND pouvoir donné à Stéphanie HINDELANG.**

**Monsieur Sébastien FRESSE** a été nommé secrétaire de séance.

**Institutions et Vie Politique : Désignation des représentants : (5.3)**  
**Objet : Délégué de la MMD54 ( délibération n°31\_2026)**

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que :  
« Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé Agence Technique Départementale.

Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ainsi qu'un accompagnement sur les projets complexes dans certains domaines (Eau, Assainissement, Aménagement, voirie, Urbanisme. »

Vu la délibération du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle en date du 24 juin 2013 approuvant la création d'un établissement public administratif ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2014 décidant de son adhésion à M.M.D. 54 et approuvant les statuts ;

Considérant l'article 5 desdits statuts,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :**

- **DESIGNE ROMARY Jean-Claude** comme son représentant titulaire et **M. DEBARD Bruno** comme son représentant suppléant, à M.M.D.54

.../...

.../...

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Affiché le 09 avril 2026  
Pour extrait conforme  
Dominique ROUSSEAU, Maire



Dominique ROUSSEAU

Dominique ROUSSEAU  
2026.04.09 17:54:46 +0200  
Ref:10800716-16286687-1-D  
Signature numérique  
le Maire